

LA METHODE VIGNES

Qu'est-ce que la méthode « vignes » ?

Objectif : réduire les émissions de GES et augmenter le stockage du carbone en modifiant les pratiques en viticulture.

Qui est concerné ? toute exploitation agricole possédant un atelier de viticulture.

Les réductions d'émissions visées

- Les réductions d'émissions directes sur l'exploitation, liés aux consommations d'énergies fossiles pour les engins, la lutte antigel, l'irrigation, les apports en azote direct par la fertilisation minérale et les résidus de culture.
- Les réductions d'émissions indirectes en amont (fabrication et transport des intrants) et en aval (gestion des coproduits de la vigne, notamment les sarments).
- Le stockage du carbone dans les sols et la biomasse ligneuse aérienne et racinaire.

La durée du projet : 5 ans, renouvelable une fois.

Co-bénéfice possible : la réduction d'intrants chimiques et de pesticides

Outil : pas d'outil désigné, l'IFV travaille sur un outil compatible avec la méthode (Ges'vit), l'outil de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire est aussi compatible.

La méthode est développée au niveau national, il ne devrait pas y avoir de spécificité régionale. Dans un premier temps le scénario de référence sera forcément spécifiques à chaque exploitation et il n'y aura donc pas de rabais.

Lorsque les références seront disponible pour plus de régions, il pourra y avoir un choix de scénario générique et dans ce cas un rabais pourra être appliqué (pas plus de 20%).

Pour l'instant la méthode ne concerne que la viticulture, mais l'objectif est d'inclure toute la filière par la suite, en intégrant la vinification et la distribution.

Pour aller plus loin

Méthode développée par l'Institut français de la vigne et du vin
<https://www.vignevin.com/>

Le site du ministère: <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Plateforme Info Compensation Carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>

en cas de questions : contact@info-cc.com